Le kit de la reprise :   
textes prêts à l’emploi.

Distributeurs cuisine, dressing et salle de bain  
Reprise 1 pour 0

Distributeurs, vendeurs en ligne, ces éléments de langage sont pour vous !

Si vous disposez de plus de 1000 m² de surface de vente à emporter pour les produits de la cuisine, du dressing ou de la salle de bain, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit l’obligation de reprendre dans votre magasin, le mobilier usagé de vos clients, sans frais et sans conditions d’achat à compter du 1er janvier 2022.

Si vous vendez et livrez vos clients, pour un chiffre d’affaires sur ces produits de plus de 100 000 euros HT par an, vous devez également prévoir la reprise à la livraison.

Pour répondre à cette obligation, vous devez préciser les conditions de mise en œuvre de cette reprise auprès de vos clients. Nous vous proposons plusieurs textes courts pour vous y aider. Vous pouvez les reprendre sur vos supports numériques (site, newsletters, réseaux sociaux...) ou imprimés (journaux, flyers, affiches en magasin...).

N’hésitez pas à les adapter à votre situation.

NB : En cas de doute, vous pouvez nous contacter. Et n’oubliez pas, si vous n’avez pas correctement informé vos clients, votre responsabilité peut être engagée, en cas de contrôle ou de contestation.

Les textes prêts à l’emploi comprennent :

* Des messages principaux
* Des articles : une brève et un article
* Une FAQ
* Des suggestions de publications pour vos réseaux sociaux

# 1. Le message principal

Vous disposez d’une surface de vente à emporter de plus de 1000 m²: vous devez reprendre les produits usagés de vos clients sans frais et sans condition d’achat.

|  |  |
| --- | --- |
| Vous proposez la reprise 1 pour 0  en magasin | Reprise sans frais de vos anciens meubles  Nous reprenons sans frais vos anciens meubles (cuisine, dressing, meubles de rangement, meubles de salle de bain...), sans condition d’achat. Donnés ou recyclés, une deuxième vie les attend. Adressez-vous à un vendeur pour plus d’informations. Ou renseignez-vous dans votre magasin. |

# 2. Articles

## Brève

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

À compter du 1er janvier 2022, nous reprenons sans frais vos anciens meubles (cuisine, dressing, meubles de rangement, meubles de salle de bain...) en magasin sans obligation d’achat. Donnés ou recyclés, une deuxième vie les attend. Renseignez-vous dans votre magasin pour les conditions de reprise.

*Moins de 400 signes*

## Article

**La reprise, le début d’une nouvelle vie   
Chez xxx, nous offrons une deuxième vie à vos produits**

Vous avez changé de cuisine ? Vos rangements ne vous plaisent plus ? Venez en magasin, nous avons une solution simple et éco-responsable à vous proposer.

## Simple

Vous pouvez rapporter en magasin tous vos anciens meubles de salle de bain ou de rangement, votre ancienne cuisine... sans obligation d’achat. Seule condition : déposer des produits équivalents à ceux que l’on trouve dans nos rayons.

## Éco-responsable

Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics, partenaire de plus de 500 associations solidaires, garantit le recyclage du produit s’il est trop abîmé. Financé par l’éco-participation affichée à côté du prix, son objectif est le ZÉRO déchet. Non seulement vous vous débarrassez de votre cuisine démodée, de votre placard trop petit, de votre ancien dressing... mais en plus vous protégez l’environnement et soutenez l’emploi local.

*Moins de 1500 signes*

# 3. Propositions de publications

Reprise sans frais ! Simplifiez-vous la vie.

Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancien meuble sans frais.

Avec XXX, donnez ou recyclez votre ancienne literie sans frais.

Chez XXX, la reprise c’est maintenant.

# 4. Faq

**Comment ça marche la reprise de mes anciens meubles ?** Nous reprenons sans frais vos anciens meubles (dressings, meubles de rangement, meubles de salle de bain...) sans obligation d’achat. Renseignez-vous auprès votre magasin.

**Quels sont les produits concernés ?** Les meubles de cuisine, dressings, meubles de salle de bain, meubles de rangement, meubles de salon, placards...

**Y a-t-il une taille maximum pour la reprise ?** Non. Le produit repris doit être équivalent à ceux vendus en magasin.

**Combien cela coûte ?** La reprise est sans frais.

Ma cuisine est encore en bon état, comment faire si je souhaite la donner à une association ? Vous pouvez vous rapprocher de votre magasin pour savoir s’il a mis en place un partenariat avec une association solidaire ou aller sur le site d’Ecomaison pour connaître la structure la plus proche de chez vous.www.ecomaison.com

**Que deviennent les meubles repris ?** Le produit repris sont réemployé ou recyclé grâce à Ecomaison, l’éco-organisme de la maison agréé par les pouvoirs publics. Les meubles encore en bon état peuvent être confiés à des associations solidaires à proximité. Les plus abîmés sont recyclés. Ils sont transformés en matières premières (bois, ferraille, plastique, mousse...) ou servent de combustibles pour l’industrie ou le chauffage.